



Spoliation de droit sas de droit

Par **lasphere**, le **02/11/2009** à **13:48**

Nous, couple, marié, avons constitué et financé a 100 % une entreprise (SAS cptl 1000 € base 50/50 et oui entièrement versé par nous). Suite au montage de la sas, acquisition est faite d'un fonds de commerce, de restauration, a Agde, Ile des loisirs. Nous avons investi la totalité des fonds, les rideaux du petit dernier ornant même la salle, c dire...

Le couple partenaire, loin de dispositions amicales, acte signé; nous a évincé. Comment récupérer nos fonds, sachant qu'ils sont loin de ttre logique financiere et comptable (selon avis de tiers). ?